Pour les demandes de passeport, une nouvelle organisation d’accueil du public et de collecte des données a été mise en place à la mairie. La ville simplifie ainsi les démarches des usagers et conforte son statut de ville-centre.

Important : La présence des mineurs est obligatoire lors du dépôt de demande de CNI et Passeport ainsi que lors du retrait du Passeport s'il est agé de plus de 12 ans.

La première démarche à effectuer est de prendre rendez-vous auprès du service état-civil puis de se présenter au rendez-vous avec les pièces nécessaires :

Information : pour chaque document à présenter, merci de produire une photocopie.

Pontault-Combault

Documents à fournir pour le
PASSEPORT BIOMETRIQUE

RENDEZ VOUS :

Le.....

A.....

ATTENTION DEPOT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
(Auprès du **Service Accueil Citoyens** ou au **01.70.05.47.00**)

Personne MAJEURE

Présence du demandeur obligatoire lors du dépôt et du retrait

Présenter les originaux de tous les documents et les photocopies, tout dossier incomplet ne pourra être accepté

Vous pouvez faire une pré demande en ligne et l'imprimer sur le site : ants.gouv.fr ou sur pontault-combault.fr rubrique état civil « passeport biométrique »

➔ POUR TOUTE DEMANDE :

- **VOTRE TITRE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ** ou périmé depuis moins de 5 ans
- **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** datant de moins d'un an, à votre nom (type EDF, EAU, impôts, téléphone mobile…)

  ➔ SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ(E) fournir un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant **+** une copie de sa pièce d'identité **+** une attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- **VOTRE ANCIEN PASSEPORT** ou la déclaration de perte ou de vol
- **TIMBRE FISCAL,** à acheter auprès du centre des finances publiques ou d'un bureau de tabac ou sur internet : **86 euros**
- **DEUX PHOTOS D'IDENTITE conformes aux dispositions de l'arrêté du 05/02/2009 datant de moins de 6 mois**

  [de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue, fond clair (blanc interdit),sans lunettes, sans sourire, sans boucles d'oreilles, sans piercing , bouche fermée, oreilles dégagées] - *voir gabarit en fin de liste*

Pour vous aider à remplir votre dossier pensez à prendre les renseignements concernant vos parents

(*date et lieu de naissance***)**

➔ SI VOUS N'ÊTES PAS EN POSSESSION D'UN TITRE (C.N.I. ou PASSEPORT) EN COURS DE VALIDITÉ OU S'IL EST PÉRIMÉ DEPUIS PLUS DE CINQ ANS : VOUS DEVEZ FOURNIR EN COMPLÉMENT DES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSUS :

- **EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION** datant de moins de 3 mois (original exigé)
- **EN CAS DE PERTE OU VOL : TOUT AUTRE DOCUMENT D'IDENTITÉ AVEC PHOTO** (par exemple : permis de conduire, permis de chasse, carte vitale avec photo…**nous contacter**)
- **PREUVE DE LA NATIONALITÉ FRANCAISE :** si les 2 parents sont nés à l'étranger, fournir l'un des justificatifs de nationalité suivants : votre acte de naissance sur lequel figure la mention de nationalité (acte de moins de 3 mois), le Décret ou le Certificat de Nationalité Française

GRATUITÉ DU PASSEPORT :

- Pour toute modification d'Etat civil d'un passeport en cours de validité : dans ce cas, fournir un acte de naissance de mariage ou de décès (datant de moins de 3 mois) justifiant cette modification,

Le Service de l'Accueil Citoyens vous accueille :

Lundi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi : 8h30 à 18h00
Mercredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : 13h30 à 19h30
Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Samedi : 8h30 à 12h00

Fermeture au public le jeudi matin

Documents à fournir pour le passeport biométrique

Liste des documents à fournir pour le passeport biométrique

Poids : 417.41 Ko
Téléchargement [1]

Pré-demande de passeport en ligne [2]
Dossier de déclaration de perte de passeport [3]

Pour suivre votre demande en ligne, cliquez-ici **[4]**

Attention : Le service de l'accueil mutualisé n'est plus habilité, depuis le 1er janvier 2012, à faire les photos des usagers pour les passeports. Il convient aux citoyens de réaliser eux-mêmes leurs clichés.

Important : Au-delà de trois mois à partir de sa mise à disposition en mairie, le passeport sera annulé et retourné à la Sous-préfecture de Torcy pour destruction.

Horaires et Coordonnées :
Le service accueil citoyen est ouvert :

Lundi 8h30-12h et 13h30-18h
Mardi 8h30-18h
Mercredi 8h30-12h et 13h30-18h
Jeudi 13h30-19h30
Vendredi 8h30-12h et 13h30-18h
Samedi 8h30-12h

107 avenue de l'Hôtel de Ville - 77340 Pontault-Combault
Tél. : 01 70 05 47 00



[5] je_prends_rdv.png

URL de la source (modifié le 29/07/2025 - 10:53): https://www.pontault-combault.fr/mes-demarches/etat-civil/passeport-biometrique

Liens
[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/passeport_biometrique.pdf
[2] https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport
[3] https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630
[4] https://moncompte.ants.gouv.fr/suivi_cni_passeport
[5] https://wb-mairie-pontault-combault.qmatic.cloud/qmaticwebbooking/#/